

Valdié le 23 mars 2007

## Compte-rendu de la réunion n° 14 du bureau

-----

La réunion se tient dans les locaux du Syndicat de Pays, le 19 février 2007, sous la présidence de Mme BEVIERE.

Le quorum étant atteint, Mme BEVIERE ouvre la séance à 14 h 30 et fait part des excuses de :

- M. le Préfet de la région Centre,
- M. BRETEAUX, Conseiller régional du Centre
- M. COCHET, Maire de Villeromain
- M. RATISSEAU, Société Antartic

Assistaient également à la réunion :

- Christine MORIN, Chargée de mission SAGE Nappe de Beauce.
- Catherine COUTARD, secrétaire du SAGE Nappe de Beauce
- Annabelle TOLLIE, SIARCE
- M. LELUC, Syndicat des irrigants du Loiret

La liste des personnes présentes est en annexe.

Mme BEVIERE sollicite les membres du bureau pour modifier l'ordre du jour et insérer avant le point 1, un point concernant un avenant au marché passé avec SEPIA Conseils pour la réalisation de l'étude « tendances et scénarios ».

Les membres du bureau donnent leur accord pour cette modification.

## **1/ Validation du compte rendu de la réunion du 11 décembre 2006**

Aucune remarque n'étant formulée, Mme BEVIERE indique que le compte rendu du 11 décembre 2006 est validé.

## **2/ Point ajouté à l'ordre du jour : avenant au marché « tendances et scénarios » passé avec le bureau SEPIA Conseils**

Mme BEVIERE rappelle que lors de la première phase du marché passé en 2005 avec SEPIA Conseils, le bureau d'études avait réalisé des travaux supplémentaires. Il s'agissait, notamment mettre à jour les informations recueillies lors de l'état des lieux et du diagnostic. Ces travaux ont été fait sur demande du comité de pilotage, dans le souci d'être en conformité avec la Directive Cadre Européenne sur l'eau. Le bureau d'études demande aujourd'hui au Syndicat de Pays le paiement d'un complément à la somme prévue initialement dans le marché. Après négociation, Mme BEVIERE est arrivé à ramener cette somme à 11 242,40 € TTC soit 10% du montant initial. Elle sollicite les avis des membres du bureau sur cet avenant.

Mme POURSINOFF indique qu'elle accepte l'avenant dans la mesure où cela ne modifie pas le montant total de la demande de subvention présenté en début d'année.

M. CHERIER souligne qu'il faut simplement adresser une demande de prolongation de délais à l'agence de l'eau Seine Normandie pour pouvoir bénéficier de la subvention, avec une copie de l'avenant signé par SEPIA. Une demande complémentaire correspondant à cet avenant doit également être adressée.

Aucune autre remarque n'étant formulée l'avenant est accepté et sera soumis au bureau du Syndicat de Pays.

## **3/ Point n°1 : Point sur les désignations de la CLE**

Mme BEVIERE rappelle que la plupart des membres de la CLE, élus en 2000, perdaient leur mandat à l'automne 2006. Une consultation a été lancée en septembre 2006 par les préfectures de région et de département. Aujourd'hui, il nous manque encore des désignations. Mme BEVIERE sollicite les acteurs locaux (élus de collectivités, usagers notamment) concernés afin qu'ils envoient rapidement leurs réponses aux préfectures. Elle souligne que cette absence de Commission nous handicape dans la poursuite de nos travaux. Elle précise notamment que les projets d'activités et projets de budget sont habituellement validés par la CLE avant transmission au Comité Syndical du Syndicat de Pays. Cette année, la CLE ne pourra pas être réunie avant le mois d'avril ou mai, ces délais tardifs nous imposent de faire valider ces documents en bureau de la CLE.

## **4/ Point n°2 : Propositions de passage en comité de bassin pour l'instruction intermédiaire du SAGE Beauce**

M. KIRGO s'interroge sur la pertinence d'une nouvelle intervention de l'administration dans la démarche et se demande si cela ne va pas compliquer les choses inutilement dans la mesure où ces mêmes instances sont présentes au sein du bureau de la CLE.

M. CHERIER souligne que cette démarche a été proposée afin de permettre au groupe de travail « politiques territoriales » et au comité de bassin de manière générale, de découvrir progressivement les SAGE qui vont être validés dans les prochaines années. Cette présentation intermédiaire permet également de recueillir un premier avis du groupe qui aura la charge d'examiner la version finale du SAGE. Cela permet notamment de réorienter ou préciser certains éléments.

M. ROBERT estime que la présence des SAGE lors des réunions de Comité de Bassin est positive, elle permet notamment de voir comment se déroulent les autres SAGE.

M. LELUC souhaite que le dossier établi pour le groupe « politiques territoriales » soit également envoyé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Mme BEVIERE souhaite qu'une réponse du groupe « politiques territoriales » soit adressée ensuite au bureau de la CLE afin que cette instruction intermédiaire puisse vraiment servir à améliorer le SAGE.

#### **5/ Point n°3 : Validation du Rapport d'activités 2006 et du budget 2007**

M. LELUC souhaite que le nombre de réunions réalisées au sein du SAGE soit indiqué en annexe du rapport d'activités, afin de montrer l'ampleur du travail effectué.

M. CHERIER souhaite que, dans le tableau des recettes du budget 2007, soient distinguées les nouvelles demandes d'aides financières et les sommes ayant déjà fait l'objet de conventions.

#### **6/ Point n°4 : Présentation et validation du projet d'activités 2007**

Mme POURSINOFF souhaite que le projet d'activités détaille les missions affectées aux 3 postes de la cellule d'animation afin d'avoir une meilleure vision de la répartition du travail.

#### **7/ Point n°5 : Avancement des réflexions pour l'amélioration du système de gestion volumétrique : proposition de règles**

M. ROBERT précise que la profession agricole et les services de l'Etat se sont mis d'accord sur plusieurs points à savoir le volume global de référence, le type d'indicateur et le mode de calcul de l'indicateur pour la Beauce Centrale, la régionalisation, les règles de reports, le nombre de seuils et les réductions de volumes entre chacun des seuils.

M. VERLEY souligne l'important travail qui a été effectué par les deux parties et le grand nombre de points d'accord qui ont été détaillés par M. ROBERT. Certains éléments sont encore à travailler, c'est le cas du calage de ce système avec les objectifs de débits sur les rivières exutoires de la nappe mais nous sommes en bonne voie. Il précise que les règles fixées pour la nouvelle campagne se sont fortement inspirées du nouveau dispositif.

M. ROBERT souligne la volonté de ne pas trop anticiper les règles du nouveau dispositif pour ne pas court-circuiter la CLE.

M. LIROCHON précise que cette démarche permettra une meilleure transition entre les deux systèmes.

M. MEYER souligne qu'avec un coefficient de 0,65 comme celui appliqué cette année, on touche les plus gros consommateurs. Il précise que les volumes consommés seront certainement plus faibles que les 341 millions de m<sup>3</sup> attribués pour cette année.

M. LELUC insiste sur le fait de finaliser rapidement le nouveau protocole et le faire valider par la CLE dans les prochains mois afin que la profession agricole sache sur quel dispositif elle pourra se baser dans les années à venir.

M. BINANT souligne que le nouvel indicateur proposé est plus réactif en situation de baisse de la nappe mais également en situation de montée de nappe. Il souhaiterait également que la réflexion, qui est aujourd'hui basée uniquement sur le volume attribué, soit réalisée sur la base des volumes consommés pour avoir une vision plus juste de la pression sur la ressource en eau. Il précise que la régionalisation est une bonne proposition et s'interroge sur la pertinence des reports. Il souhaiterait qu'un bilan de ce nouveau protocole soit réalisé régulièrement au cours des années d'application ou tous les deux ans afin de le rectifier le cas échéant si les dispositions prises ne sont pas efficaces.

MM ROBERT et LIROCHON précisent qu'il n'est pas envisageable de remanier les protocoles en cours d'année, cela irait à l'encontre de la recherche d'équité entre les agriculteurs et notamment entre ceux qui choisissent d'irriguer en début de campagnes et ceux qui irriguent plus en fin de campagnes.

M. LIROCHON précise que les volumes morts (différence entre les volumes consommés et les volumes attribués) permettent de palier aux choix des agriculteurs en matière d'assolements, à la pluviométrie très fluctuante, aux cours des contrats et des ventes des produits.

M. KIRGO souligne l'effort fait par la profession agricole lorsqu'ils affichent un coefficient minorateur de 0,65.

M. BINANT souligne l'intérêt de poursuivre le travail sur les débits des rivières et d'articuler à terme les résultats obtenus avec le nouveau dispositif.

M. VERLEY indique que s'il y a redistribution des volumes individuels, il faudra veiller à ce que cela n'augmente pas la pression dans les secteurs où elle est déjà forte.

M. LELUC indique, que les agriculteurs ne sont pas prêts à remettre en question le système de répartition individuelle des prélèvements. Il précise qu'ils sont cependant d'accord pour examiner les dérapages de ces clés de répartitions. La chambre d'agriculture du Loiret a été mandatée pour expertiser les volumes consommés par chaque agriculteur. Il souhaite que cette expertise se déroule sans contrainte administrative.

M. LIROCHON est d'accord avec M. LELUC et précise qu'il faut être prudent sur le remaniement de ces règles de répartitions individuelles. Ceci créerait des incompréhensions, engendrerait des réactions différentes de celles attendues comme une consommation de la totalité des volumes attribués. Si les agriculteurs ont la conviction que les règles envisagées ne sont pas remises en question ils auront tendance à adopter un comportement favorisant les économies.

M. BINANT souligne que la définition des critères de répartitions individuelles est de la responsabilité de la profession agricole.

Mme BEVIERE souhaite que les grandes lignes du nouveau dispositif (volume global de référence, seuil de crise, régionalisation notamment) soient transmises rapidement aux Comités de bassins afin qu'elles soient intégrées dans le SDAGE. Les détails de ce système seront travaillés et présentés dans un deuxième temps au bureau de la CLE et à la CLE pour validation.

M. ROBERT propose qu'un document soit rédigé conjointement par la profession agricole et les services de l'Etat et validés en bureau d'ici la fin mars.

M. CHERIER souligne que la fin mars est un délai raisonnable pour l'intégrer dans la prochaine version du SDAGE.

Mme MERESSE souligne qu'il en est de même pour le SDAGE Loire Bretagne.

## **8/ Point n°6 : Questions diverses**

M. LELUC interpelle les membres du bureau sur le projet de programme de mesures adressé par l'agence Seine Normandie mi-février. Il indique qu'il rédigera un PV de lecture de ce document et souhaite que la cellule d'animation fasse de même.

Aucune autre remarque n'étant apportée, Mme BEVIERE constate que l'ordre du jour est épuisé et remercie les membres du bureau. Elle lève la séance à 16 h 50.

## LISTE DES MEMBRES DU BUREAU PRESENTS le 19 février 2007

### <sup>er</sup> 1 collège : collectivités

- Mme BEVIERE Présidente
- Mme POURSIHOFF Conseillère régionale d'Ile de France
- M. BINANT SIARCE, Vice président de la CLE
- M. RENAULT PNR du Gâtinais Français
- M. ROBERT Maire de Viabon
- M. PELE Maire de Congerville Thionville

### <sup>ème</sup> 2 collège : usagers

- M. KIRGO UFC Que choisir
- M. LIROCHON Chambre d'agriculture d'Eure et Loir

### <sup>aine</sup> 3 collège : Etat

- Mme LONGE Sous Préfecture de Pithiviers, préfecture du Loiret
- Mme MERESSE Agence de l'eau Loire Bretagne
- M. CHERIER Agence de l'Eau Seine Normandie
- M. VERLEY représentant M. le Directeur Régional de l'Environnement du Centre
- M. MEYER représentant M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Loiret

Ont également assisté à la réunion :

- Christine MORIN Chargée de mission du SAGE Nappe de Beauce
- Catherine COUTARD Secrétaire Comptable du SAGE Nappe de Beauce
- M. LELUC Syndicat des irrigants du Loiret
- Mme TOLLIE SIARCE